

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 030-213000284-20241112-2024_11_1508-AI



Département du GARD
Arrondissement de NÎMES
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE
Service Aménagement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2024-11-1508

Objet : Autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public

**ALDI
47 Avenue du Général De Gaulle**

00570 / E02800664-000

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2212-2,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.122-5,
R.164-4 et R.143-39,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative
départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre
accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les
installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur
modification, pris en application de l'article R.111-19-1 du code de la construction et
de l'habitation,

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de
sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant
du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les
établissements recevant du public de la 5^{ème} catégorie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-03-0013 du 1^{er} mars 2021 relatif à la commission
communale de Bagnols-sur-Cèze pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-10-01-03 du 29 octobre 2024 relatif à la commission
communale de Bagnols-sur-Cèze pour la sécurité contre les risques d'incendie et de
panique dans les Etablissements Recevant du Public,

Vu l'autorisation de travaux enregistrée sous le n° AT 030 028 24W0028 (PC 030 028
22W0057M01) accordée le 29 octobre 2024 pour la modification du projet de
construction d'un magasin ALDI,

Vu l'avis favorable de la commission communale de Bagnols-sur-Cèze pour la sécurité
contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du
public lors de sa visite de réception du 12 novembre 2024,

Vu l'attestation d'accessibilité du 12 novembre 2024,

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 030-213000284-20241112-2024_11_1508-AI



ARRÊTE

Article 1 : L'établissement dénommé ALDI, sis 47 avenue du Général De Gaulle à Bagnols-sur-Cèze, classé en type M de la 3^{ème} catégorie relevant de la réglementation des ERP est autorisé à ouvrir au public à compter du 12/11/2024.

Article 2 : L'ensemble des prescriptions émises par la commission de sécurité et par la commission d'accessibilité dans leur avis respectifs, ci-dessus visés, devra être respecté.

Article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec toutes les dispositions concernant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Article 4 : Toutes modifications dans les aménagements ou l'exploitation de l'ERP devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès des services compétents.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation de la présente décision est transmise à la Préfecture du Gard, au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard, à la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 12 novembre 2024



Le Maire,
Jean Yves CHAPELET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Y. CHAPELET', written over a horizontal line.